



**HAL**  
open science

## La longue vie d'un manuscrit

Sylvain Piron

► **To cite this version:**

Sylvain Piron. La longue vie d'un manuscrit. Nicole Bériou; Jacques Dalarun; Dominique Poirel. Le manuscrit franciscain retrouvé, Éditions du CNRS, pp.315-323, 2021, 9782271137500. halshs-03596775

**HAL Id: halshs-03596775**

**<https://shs.hal.science/halshs-03596775>**

Submitted on 3 Mar 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# La longue vie d'un manuscrit

Sylvain Piron

[paru dans Nicole Bériou, Jacques Dalarun, Dominique Poirel (dir.)  
*Le manuscrit franciscain retrouvé*, Paris, CNRS Éditions, 2021, p. 315-323]

Dans sa forme matérielle comme dans son contenu, le manuscrit NAL 3245 se présente comme une accumulation d'énigmes. S'il paraît presque impossible de rendre compte de la composition d'un volume aussi complexe, comment pourrait-on prétendre dire quelque chose de l'histoire, non documentée, des possesseurs successifs qui l'ont eu entre les mains du XIII<sup>e</sup> au XX<sup>e</sup> siècle ? L'exercice que je propose de mener dans les pages qui viennent ne relève pas de la spéculation gratuite. Il consiste simplement à pousser les déductions que l'on peut formuler à partir de l'examen d'un manuscrit un ou deux crans plus loin qu'on ne le fait habituellement. Chaque trace observable peut faire l'objet d'une interprétation archéologique qui autorise à formuler des hypothèses de restitution du contexte de circulation du volume. Ces restitutions hypothétiques ne doivent évidemment pas être confondues avec l'affirmation d'une vérité historique. Elles ont du moins l'intérêt de fournir un cadre intelligible qui, à défaut d'être totalement assuré, fournit des indications générales qui peuvent donner un sens à la stratification des interventions et des manipulations du codex.

## **En remontant le cours du temps**

Le point de départ n'est guère prometteur. Le volume ne présente en effet aucun signe extérieur qui autoriserait à reconstituer tout ou partie du trajet qu'il a ensuite suivi au cours des siècles. Son contenu n'a jamais été jugé suffisamment précieux, ni ses possesseurs n'ont été assez pécunieux pour qu'il soit recouvert de plats en bois. La première page qui a servi de couverture est devenue presque entièrement illisible sous l'effet des frottements et de l'exposition à la lumière, tandis que le dernier feuillet part en lambeaux à force d'abrasion. Le trou que l'on observe au niveau de la première nervure du seul feuillet initial pourrait être imputable à la pression exercée par la reliure d'un volume placé à sa droite sur le même rayonnage où ils seraient demeurés serrés l'un contre l'autre pendant une longue période. Voisinant avec d'autres livres, le codex n'est cependant pas entré une bibliothèque bien ordonnée. Les seules indications que porte sa première page ont été inscrites par ses deux derniers propriétaires : un conservateur de la Bibliothèque nationale de France a en effet noté le numéro d'entrée dans les [316] collections, à gauche, et la cote actuelle du volume, à droite<sup>1</sup>. Aucune autre note n'apporte d'information sur ses possesseurs antérieurs.

---

<sup>1</sup> Information due à Amandine Postec.

D'après les informations réunies par Jacques Dalarun, la galerie avait acquis en février 2013 le manuscrit d'un libraire des environs de Bologne, qui le tenait lui-même d'un autre libraire actif dans la province de Sienne, lequel l'avait initialement obtenu d'un antiquaire des Marches<sup>2</sup>. À l'instar des journalistes, les antiquaires ont de bonnes raisons de protéger jalousement leurs sources. Dans le cas présent, leur circonspection est d'autant plus compréhensible qu'une procédure judiciaire est venue compliquer la situation. À peine deux semaines après que l'identification d'une nouvelle vie de François d'Assise rédigée par Thomas de Celano et l'achat du manuscrit par la Bibliothèque nationale de France furent rendus publics, un personnage de Celano, se présentant comme membre de la société savante régionale (Deputazione abruzzese di storia patria), portait plainte en dénonçant l'exportation illégale d'un trésor national. Un procès ouvert à Sienne en mai 2017, dont le principal accusé était non pas le dernier mais le second intermédiaire, s'est conclu le 2 mars 2018 par un non-lieu<sup>3</sup>. L'affaire est encore plus complexe qu'il n'y paraît. Comme il arrive souvent, loin d'être un parangon de moralité, l'accusateur est lui-même un imposteur et un escroc, coupable à un degré infiniment supérieur des méfaits qu'il dénonce. Cet individu, qui s'affiche publiquement comme collectionneur et détenteur d'une vaste « archive privée » et se prétend issu d'une branche cadette de la famille des ducs de Milan, est soupçonné de s'être approprié illégalement depuis plus de vingt ans une quantité considérable de documents appartenant aux archives communales de Celano<sup>4</sup>. Il a été exclu de la Deputazione abruzzese di storia patria dès 2001, tout en continuant à se prévaloir de cette appartenance<sup>5</sup>. Sa plainte accusait le libraire de recel d'un vol aggravé, commis à l'encontre d'un manuscrit supposé appartenir au couvent des clarisses de Val de' Varri dont Thomas de Celano était le confesseur et où il fut enterré à son décès en 1260. Cette affirmation sans fondement repose sur l'idée absurde que l'auteur d'un texte inclus dans une collection devrait avoir un rapport avec la confection du manuscrit qui le contient. Cet excès de zèle en défense d'un prétendu patrimoine local semble surtout trahir l'arrogance sans limite d'un usurpateur de biens communaux.

Si ce parasitage fâcheux a eu pour effet d'inciter les intermédiaires à garder le silence, le rôle de chacun d'entre eux paraît cependant très compréhensible dans le processus qui a conduit à la mise en vente du codex sur le marché international. Le premier antiquaire, installé en bord de mer à Porto Recanati, dans la province de

---

<sup>2</sup> Jacques Dalarun, Memorandum rédigé le 2 avril 2016, inédit.

<sup>3</sup> « Fra' Tommaso, il giallo del codice », *Il Centro*, 1 février 2015 ; « Manoscritto di san Francesco finisce in tribunale », *Corriere di Siena*, 23 mai 2017 ; « Addio al manoscritto su San Francesco », *Corriere dell'Umbria*, 23 mars 2018.

<sup>4</sup> Giancarlo Sociali, « Il cerchio si stringe intorno all'archivio storico di Celano », 16 février 2018, blog personnel. Le détournement porterait sur plus de 130 sacs d'archives, disparus depuis 1994. Loin d'être d'ascendance noble, l'individu serait le fils d'un boucher. Détail savoureux, il est également directeur scientifique du « musée du brigandage » à Sante Marie. Il est aussi l'éditeur d'un périodique local, qui se déclare indépendant, mais est financé par la commune et dirigé par un employé municipal (« Scontro sul giornalino finanziato dal Comune », *Il Centro*, 24 mai 2018.)

<sup>5</sup> Communication du président de la Deputazione, Walter Capezzali, le 13 juin 2019. Sforza a tellement insisté sur cette appartenance que plusieurs journalistes, et J. Dalarun lui-même, ont compris qu'il était « député », son nom incitant à penser qu'il était de Forza Italia

Macerata, a une [317] vocation généraliste. Sa pratique de la restauration de meubles anciens suggère qu'il s'approvisionne habituellement auprès de maisons de famille de la région, dont il rachète et met en valeur le mobilier. Dans le cas présent, ne conservant en stock que les seuls meubles et peut-être quelques objets d'art, il aurait rapidement vendu le contenu de la bibliothèque, soit quelque 3 000 volumes selon les indications données lors du procès, à un collègue spécialisé dans le livre ancien. Après avoir constaté, une dizaine d'années plus tard, qu'un manuscrit en mauvais état au contenu non identifié ne pouvait que difficilement intéresser sa clientèle, ce libraire aurait à son tour cédé le codex à un confrère mieux placé pour en tirer parti.

Le profil des précédents propriétaires se laisse déduire de leur recours aux services de l'antiquaire marchésan. La quantité de livres anciens que contenait la maison suggère qu'il s'agissait d'une belle demeure, propriété de famille depuis plusieurs générations. La sociologie des régions périphériques de l'État pontifical, où le pouvoir politique local et la propriété terrienne étaient étroitement concentrés depuis le XVII<sup>e</sup> siècle entre les mains d'un patriciat urbain<sup>6</sup>, laisse penser cette famille appartenait à la noblesse, sans être nécessairement de très ancienne extraction. Dominant des provinces faiblement alphabétisées, ces grandes familles ont longtemps conservé seules le privilège de l'instruction. Le nombre de livres contenus dans cette bibliothèque est évidemment bien inférieur aux vingt mille imprimés rassemblés par le père de Giacomo Leopardi dans son palais de Recanati. Mais il ne faut pas négliger le fait que nous ne voyons peut-être apparaître que le dernier état d'une collection plus vaste, qui aurait pu être déjà plusieurs fois démembrée au fil des héritages. Le recours à un antiquaire installé dans une station balnéaire n'implique pas nécessairement que la famille ait été implantée de longue date dans les environs immédiats. Elle aurait pu y faire récemment l'acquisition d'une résidence secondaire, tout en en conservant ses assises à l'intérieur des terres. Après s'être fournie chez lui pour meubler cette nouvelle habitation estivale, la relation nouée avec l'antiquaire aurait conduit à lui confier le soin de liquider le contenu de la maison ancestrale à la suite d'un décès. Les quelques sondages que j'ai pu faire en interrogeant par courrier certains représentants de l'aristocratie locale n'ont pas donné de résultats probants, mais ils confirment néanmoins la plausibilité de la reconstruction suggérée.

L'unique information obtenue du libraire toscan est que le fonds de livres ne contenait qu'un seul manuscrit. À l'instar de celle des Leopardi, cette bibliothèque familiale, constituée au cours du XIX<sup>e</sup> siècle, devait être exclusivement composée d'imprimés. Toutefois, là encore, l'éventualité que d'autres pièces, de plus grande valeur apparente, aient été volées ou vendues séparément au cours des décennies précédentes n'est pas à négliger. Quoi qu'il en soit, il n'est pas difficile d'identifier la principale occasion lors de laquelle un manuscrit de ce type a pu entrer dans les rayonnages d'une maison noble. À la suite de l'unification italienne, la suppression des congrégations religieuses, engagée dans le royaume de Sardaigne dès 1855, fut étendue à l'ensemble du pays. La dévolution aux bibliothèques publiques des livres

---

<sup>6</sup> Bandino Giacomo Zenobi, *Le « ben regolate città ». Modelli politici nel governo delle periferie pontificie in età moderna*, Rome, Bulzoni, 1994.

imprimés et manuscrits provenant des couvents supprimés fut menée de façon parfois chaotique dans les années 1867-1872<sup>7</sup>. Dans les [318] villes les plus importantes des Marches, comme Fermo ou Pesaro, les fonds conventuels pouvaient prendre place sans grande difficulté dans des collections publiques existantes au sein desquelles ils étaient généralement dispersés<sup>8</sup>. La situation était plus complexe dans des localités de taille inférieure où ces fonds qui auraient dû servir à constituer le noyau de nouvelles bibliothèques ne satisfaisaient guère les attentes des lecteurs. Faute d'usage, à Serra San Quirico, le fonds ancien provenant de trois couvents locaux fut finalement vendu au libraire florentin Oreste Gozzini en 1912 afin de financer la construction d'un aqueduc<sup>9</sup>. À Sarnano, Giuseppe Abate découvrit dans les années 1930 les restes de la riche bibliothèque du couvent franciscain laissée à l'abandon dans un local municipal, « in uno stato inimmaginabile di disordine e di abbandono, preda alla voracità dei topi e degli acari, nonchè nido di polvere e di muffe », qu'il entreprit de restaurer et de mettre à la disposition du public<sup>10</sup>.

Le long processus de recomposition ouvert par la sécularisation des biens ecclésiastiques a donc été propice à la dispersion des fonds, mais celle-ci a parfois pu être organisée de façon plus déterminée. Certains couvents de taille modeste adoptèrent une stratégie défensive face à l'administration royale en affirmant ne posséder aucun livre<sup>11</sup>. Il est possible que, par précaution, les fonds non déclarés aient été mis à l'abri dans les demeures de familles liées à ces couvents et que, dans certains cas, ils y aient été oubliés pendant des générations. L'enchaînement de ces déductions invite donc à conclure que le manuscrit franciscain n'a pas fait l'objet d'une acquisition de la part d'un collectionneur avisé, mais qu'il a plutôt été confié à un protecteur puissant, chargé de veiller sur le petit trésor d'un couvent modeste, situé dans une bourgade des Marches. Sans information supplémentaire, il sera difficile d'aller plus loin dans cette voie. Ce raisonnement méthodique a toutefois pour intérêt de montrer qu'en plein XIX<sup>e</sup> siècle, le manuscrit n'était pas une épave abandonnée mais qu'il faisait au contraire l'objet d'un attachement particulier de la part de certains frères, qui préférèrent le remettre à un membre de l'aristocratie locale avec qui ils entretenaient une relation de confiance, plutôt que de le céder aux représentants des nouvelles institutions publiques.

---

<sup>7</sup> Rosa Marisa Borraccini, « “Per condurre finalmente a termine questa pratica, che già troppo è ita per le lunghe”. Le biblioteche delle Marche dopo l'Unità », in Giuliana Pascucci (ed.), *La nascita delle istituzioni culturali nelle Marche post-unitarie*, Ancona, ICOM, 2013, p. 83-94.

<sup>8</sup> R. M. Borraccini, « Le librerie claustrali di Fermo e del suo circondario di fronte all'Unità. Fonti e strumenti per lo studio », in Giuseppe Avarucci (ed.), *Spiritualità e cultura nell'età della riforma della Chiesa. L'Ordine dei Cappuccini e la figura di San Serafino da Montegrano*, Rome, Istituto storico dei Cappuccini, 2006, p. 551-568.

<sup>9</sup> V. Fanelli, *La biblioteca comunale di Serra San Quirico*, Serra San Quirico, 1954.

<sup>10</sup> G. Abate, « Antichi manoscritti ed incunaboli dell'ex-biblioteca O.F.M. Conv. di S. Francesco ora biblioteca comunale di Sarnano (Marche) », *Miscellanea Francescana*, 47, 1947, p. 477-529. Comme me le rappelle Dominique Poirel, Pirandello fournit une belle description de l'état de ces bibliothèques rurales dans le cinquième chapitre de son roman *Il fu Mattia Pascal*, initialement publié en 1904.

<sup>11</sup> R. M. Borraccini, « Le librerie claustrali di Fermo », p. 558.

### En descendant le cours du temps

Prenons à présent les choses dans l'autre sens, en partant d'un examen du codex lui-même. L'analyse serrée menée par Denis Muzerelle aboutit à des résultats qui laissent le codicologue perplexe. Pour dépasser les apories auxquelles conduit une vision statique du volume, il est utile de réfléchir à ce qu'a pu être la dynamique de sa composition. Le caractère hétéroclite de l'ensemble invite à penser que le codex résulte de [319] la réunion de sections qui ont été conçues séparément, peut-être dans des lieux différents. L'élément qui leur est cependant commun est la pauvreté des matériaux et l'inexpérience relative des scribes. Si le manuscrit est le résultat d'un travail collectif, deux personnalités semblent avoir joué un rôle moteur dans sa constitution. Les deux premières sections ont été débutées par la main A, puis complétées respectivement par les mains B et C. Si la main A est bien celle d'une personne plus âgée, on pourrait se trouver ici face à un maître et deux disciples plus jeunes. Le fait que le maître ait dû lui-même tenir la plume au lieu de confier la tâche à des subalternes suggère une absence de relation hiérarchique forte. Au milieu de ces deux florilèges, l'inclusion de sermons d'Antoine de Padoue, copiés postérieurement à sa canonisation (mai 1232), fournit un premier indice notable de localisation et de datation. La section suivante est initiée par la main D, qui copie d'abord des documents franciscains (*Règle*, *Admonitions*, commentaire du *Pater*), mais c'est à nouveau le frère C qui tient une place centrale dans l'achèvement de ces trois cahiers et y met la dernière touche. C'est donc probablement lui qui en eu l'usage une fois la copie achevée. Les interventions ponctuelles dans ces cahiers des mains E, F et G laisse penser au contexte d'un milieu conventuel, qui n'est pas nécessairement le même que celui des deux premières sections. En effet, au f. 62r, un exemple qui fait référence au « petit pont » invite plutôt à situer la composition de cette section à Paris. Dans les deux sections suivantes, c'est la main H qui est à présent centrale. Elle copie presque seule un premier ensemble franciscain (*Vita brevior* et *Miracles*), très brièvement suppléée par les mains I et J, cette dernière étant distinctement « milanaise ». Cette main H prend en charge, à la suite des mains L et M, la seconde partie de l'ensemble suivant qui contient à nouveau une référence significative à « un certain évêque parisien » (f. 115v). L'origine tchèque de la main M est congruente avec la production de ces cahiers dans un milieu international qui correspondrait bien à celui du couvent parisien.

On peut ainsi réduire progressivement l'affolante diversité des interventions à une série d'actes très compréhensibles menés par deux frères Mineurs, étudiants à Paris, qui auraient mis en commun les matériaux qu'ils avaient recueillis. L'un comme l'autre aurait pu verser au pot commun des sections initialement produites en Italie (section I et II pour la main C, section IV pour la main H). Dans la mesure où la *Vita brevior* a certainement été très vite envoyée aux principaux couvents de l'ordre dès sa publication, il est difficile d'affirmer que le frère H a produit sa copie au couvent d'Assise, mais cette éventualité n'aurait rien d'impossible. Une composition à Paris de la section III rend plus facilement compréhensible l'inclusion d'une pièce aussi rare que le commentaire du *Pater* qui pouvait plus aisément faire surface dans un lieu où se retrouvait un nombre déjà élevé de lettrés franciscains. La localisation de cette copie

ne laisse par conséquent place à aucun autre indice quant à la provenance antérieure de cette œuvre inconnue par ailleurs.

Il est encore possible d'ajouter une déduction à propos de la date du séjour parisien lors duquel les deux frères C et H ont réuni leurs trésors. Avant la conversion d'Alexandre de Hales, qui entra dans l'Ordre au début de l'année 1236 et transféra sa chaire de théologie au sein du couvent, aucun enseignement structuré de théologie n'y était délivré. Or, l'état des notes rassemblées dans les sections III et V semble bien correspondre à cette situation initiale où les jeunes franciscains envoyés à Paris écoutaient différents maîtres et prédicateurs à travers la ville, de part et d'autre du Petit-Pont. Il est par ailleurs vraisemblable que frère Élie ait très rapidement commandé [320] la rédaction d'une nouvelle *Vita*, à la suite de son entrée en fonction comme ministre général à la Pentecôte 1232. Agissant sur ordre, et sans avoir à en passer par une nouvelle collecte de souvenirs, Thomas de Celano aurait pu accomplir son travail de réécriture dans un délai d'un an. La mise en série de ces déductions convergerait ainsi vers une plage temporelle très réduite, en situant la composition des différentes sections du recueil et leur rassemblement dans les années 1233-1235. Cette datation précoce serait cohérente avec l'hypothèse d'une production des deux premières sections dans un contexte padouan. Les trois mains dont on observe l'activité (A, B et C) pourraient correspondre aux profils de personnalités touchées et converties à la vie franciscaine par la prédication d'Antoine dans les dernières années de sa vie (1228-1231). Ces cahiers témoigneraient ainsi d'un clerc déjà âgé partageant sa culture théologique, principalement cistercienne, avec deux jeunes étudiants.

L'interprétation archéologique différenciée du manuscrit autorise donc à dissiper l'impression initiale d'incohérence pour restituer une histoire dotée de sens. En franchissant un pas de plus, on peut conclure cette analyse sommaire en affirmant que le manuscrit dénote finalement un projet relativement homogène. L'assemblage d'extraits de livres bibliques, de commentaires exégétiques et de florilèges théologiques, réunis autour des documents essentiels de la vie franciscaine, autorise à y reconnaître les intérêts de frères lettrés, étudiants en théologie, destinés à la prêtrise, qui se préparent à remplir la fonction de prédicateur. En dépit de sa confection par les soins de plusieurs équipes de scribes, aucun argument n'invite à penser que le volume ait ensuite fait l'objet d'un usage collectif. Au contraire, le format d'un livre de poche, éventuellement transporté dans une pochette suspendue au cou comme le suggère un passage de Matthieu Paris, se prête bien mieux à un usage exclusif par une seule personne à la fois. L'un ou l'autre des deux amis qui avaient supervisé la composition d'ensemble du recueil, C ou H, en aurait donc été ensuite l'unique bénéficiaire. Il se peut toutefois que les deux compagnons aient été envoyés ensemble mener des tournées de prédication en Italie. Cet usage n'a cependant guère laissé de trace dans le manuscrit. Les marges du codex ne laissent place qu'à une très faible quantité d'annotations marginales, qui se résument généralement à des corrections du texte copié, quelques « nota » ou des numérotations d'arguments, généralement dues aux copistes eux-mêmes.

Il faut à présent s'étonner qu'un manuscrit si pauvre ait survécu, alors que son contenu est devenu rapidement obsolète. L'usage de la *Vita brevior* a été remplacé par

celui du *Memoriale* de Thomas de Celano (1247), puis de la *Legenda* de Bonaventure (1263), ordre étant donné de détruire toutes les légendes antérieures (1266). Si le codex s'était trouvé à cette date dans la bibliothèque d'un couvent, faisant l'objet de lectures collectives, il aurait très probablement subi cette épreuve dont on sait qu'elle fut menée à très large échelle<sup>12</sup>. Il est donc raisonnable de conclure qu'à cette époque, le manuscrit restait habituellement dans la cellule ou la besace d'un frère qui ne s'est pas senti concerné par l'ordre de destruction. Une telle situation serait tout à fait compréhensible si le même possesseur initial – ou du moins le survivant des deux compagnons – avait toujours conservé auprès de lui son livre d'étudiant, dont il avait été l'un des principaux artisans. Il faut se rappeler que François d'Assise avait [321] principalement attiré à lui de très jeunes gens dont certains lui ont survécu près d'un demi-siècle, voire plus. Le dernier de ses compagnons, Massée de Marignano, est décédé en 1280. L'un des étudiants qui, dans les années 1230, avaient constitué le codex aurait pu le conserver sa vie durant comme une relique personnelle. À titre d'exemple, pensons à la biographie de frère Thomas de Pavie. Son *Dialogus de gestis sanctorum fratrum minorum* débute par le récit d'une quarantaine de miracles d'Antoine dont il dit avoir vu certains de ses yeux à Padoue, la prédication d'Antoine ayant apparemment déclenché sa conversion en 1229<sup>13</sup>. Au fil d'une longue carrière dans l'ordre, il fut enseignant de théologie et plusieurs fois ministre provincial de Toscane. En cette qualité, il participa au chapitre général de 1266 qui décréta la destruction de toutes les anciennes légendes. Tout en acceptant cette normalisation radicale de la mémoire collective au nom du maintien de l'unité de l'ordre, il aurait pu de bonne foi ne pas se sentir tenu de détruire un codex inoffensif qu'il était le seul à consulter. Cette piste n'a bien entendu que la valeur d'une hypothèse de travail. Elle a du moins pour intérêt de donner corps à une situation concrète.

S'il n'y a aucune raison positive de penser que Thomas de Pavie ait été lui-même le possesseur du manuscrit, son exemple a pour intérêt de montrer la trajectoire suivie par un Frère mineur ayant un profil très voisin de celui qu'on devine derrière les mains C et H. Un jeune étudiant italien, rejoignant l'ordre vers 1230, doté d'une santé assez robuste, aurait enseigné dans différents couvents de la Péninsule durant plusieurs décennies, occupant sans doute à un certain moment dans son âge mûr des positions de responsabilité. La conservation du manuscrit dans la besace d'un tel frère fournit la meilleure explication à la survie d'un codex de poche au contenu hétéroclite, difficilement maniable par qui n'en aurait pas connu les conditions de production. Chaque occasion où sa possession aurait été remise en discussion, par le décès de son possesseur ou pour d'autres motifs, aurait pu conduire à la destruction d'un vestige devenu inadapté aux nouvelles conditions d'enseignement et de prédication de la mémoire franciscaine. L'hypothèse d'une possession continue par l'un de ses

---

<sup>12</sup> J. Dalarun, « Comment détruire les légendes franciscaines ? Une ingénieuse application de la définition de 1266 dans le manuscrit Reg. lat. 1738 de la Biblioteca Apostolica Vaticana », *Miscellanea Bibliothecae Apostolicae Vaticanae*, 14, Vatican, Biblioteca Apostolica Vaticana, 2007 (Studi e testi, 443), p. 215-229.

<sup>13</sup> *Dialogus de gestis sanctorum fratrum minorum* auctore fr. Thomae de Papia, F. Delorme (ed), Quaracchi, 1923. Des extraits de son *Dictionarium bovis* sont publiés dans *Scritti dei mistici francescani*. Secolo XIII, I, ed. L. Iriarte et. al., Assise, 1995, p. 733-754.

concepteurs durant les décennies centrales du XIII<sup>e</sup> siècle semble donc être la solution la plus probable. Thomas de Pavie, historien scrupuleux mais prudent, peut de surcroît fournir la meilleure devise au type de connaissance que nous cherchons à établir dans ces pages : « cuius sententiae nec assertorem me facio, nec contemptorem me assero », écrivait-il au sujet des spéculations sur la date de venue de l'Antéchrist<sup>14</sup>.

La survie du manuscrit conduit donc à penser qu'il se trouvait, dans les années 1260, entre les mains d'un frère relativement âgé qui l'aurait conservé sans discontinuer depuis ses années d'étude, trois décennies plus tôt. Pour qu'un codex aussi personnel échappe ensuite à la destruction, il a de nouveau fallu que soient réunies certaines circonstances. Il n'aurait probablement pas survécu à une entrée dans les armoires de la bibliothèque d'un grand convent, où l'on observe une forte tendance à la standardisation des volumes, en faveur d'ouvrages homogènes. L'absence de couverture, de cotation et de toute indication d'appartenance à un couvent milite également en ce sens. On serait donc fondé à penser que le premier possesseur du codex l'a plutôt transmis à un [322] confrère à titre personnel. Plusieurs témoignages indiquent que dans les années 1260-1270, des jeunes frères, curieux de connaître l'expérience des débuts de l'ordre, s'adressaient aux derniers survivants des compagnons de François. Frère Léon en particulier recevait volontiers des novices avec qui il partageait ses souvenirs des temps héroïques<sup>15</sup>. De la même façon, l'ancien étudiant des années 1230 aurait ainsi pu confier un demi-siècle plus tard à un jeune frère un volume dont il avait conscience de la rareté.

La fin du cahier comportant les miracles de saint François est la seule zone de tout le codex qui ait laissé des feuillets vacants à la suite du texte (f. 84v-85v). Plutôt que d'y voir l'indice que ce cahier constituait initialement la fin du volume, on pourrait comprendre ce blanc comme un signe de dévotion à l'égard des textes centraux du recueil. Ces pages auraient également pu être laissées vierges afin de pouvoir éventuellement inscrire de nouveaux miracles. Elles ont été par la suite intégralement remplies par d'autres mains et témoignent ainsi des moments ultérieurs de la vie du codex. La première intervention est celle d'une main de la seconde moitié du XIII<sup>e</sup> siècle qui intervient à deux moments distincts<sup>16</sup>. Elle rapporte d'abord maladroitement quelques éléments de comput, puis une série de maximes théologiques. En haut du fol. 85r, sous la rubrique *Filosofus*, elle inscrit de façon très confuse le début d'une question théologique, suivie d'une définition de la prophétie assez communément partagée dans les écoles au XIII<sup>e</sup> siècle. Avant une nouvelle série de maximes, l'extrait le plus révélateur propose un argument démontrant l'éternité du monde, que l'on peut rapprocher d'un passage du commentaire des *Sentences* de Thomas d'Aquin<sup>17</sup>.

---

<sup>14</sup> Ephrem Longpré, « Les Distinctiones de fr. Thomas de Pavie, O.F.M. », *Archivum Franciscanum Historicum*, 16, 1923, p. 1-33, en particulier p. 26.

<sup>15</sup> S. Piron, « Les écrits de frère Léon. Introduction », dans J. Dalarun (dir.), *François d'Assise. Écrits, Vies, témoignages*, Paris, Le Cerf-Éditions franciscaines, 2010, t. 1, p. 1165-1184.

<sup>16</sup> Comme le note D. Muzerelle, « la grossièreté du tracé interdit toute identification certaine ». En raison de leur proximité, selon un principe d'économie, je considère que ces deux séries de notes ont été tracées par le même individu.

<sup>17</sup> NAL 3245, f. 85r « Probatio quod mundus fit [corr. sit] eternus ... », à comparer avec Thomas d'Aquin, *Scriptum super libros Sententiarum*, éd. P. Mandonnet, Paris, 1929, L. II, dist. 1, q. 1, art. 5, p. 25-41.

L'intérêt pour ce débat, particulièrement vif à Paris dans les années 1270, fournit un *terminus a quo* qui pourrait même être décalé d'une à deux décennies, pour tenir compte de son retentissement retardé dans un couvent franciscain italien. Si ces quelques notes sont difficilement lisibles et compréhensibles par les chercheurs, nous devons pourtant supposer qu'elles avaient du sens pour celui qui les a inscrites. La maladresse de cette main est révélatrice d'un jeune homme, débutant des études en théologie qu'il n'a sans doute pas poussées beaucoup plus loin. On devine qu'il écrivait ses notes dans un couvent de taille modeste, disposant d'un petit nombre de livres. Les erreurs d'attribution qu'il commet (« Siderius » pour « Isidorus ») pourraient indiquer qu'il n'a pas trouvé ces maximes dans des ouvrages originaux, mais dans un florilège. Dans l'hypothèse de notes prises à la volée, vers laquelle tend l'examen paléographique, le contexte d'enseignement ne se dessine pas clairement, mais on peut à tout le moins exclure qu'il s'agisse d'une formation avancée. À l'usage qu'il fait du codex, on devine que le scripteur le détenait à titre personnel, sans qu'il soit possible d'estimer combien d'intermédiaires le séparent du premier responsable. Ce nombre est sans doute peu élevé.

À la suite de ces interventions, dans une écriture au module bien plus serré et d'une main plus expérimentée du XIV<sup>e</sup> siècle, la partie inférieure du fol. 85v est occupée par une série de recettes. Elles décrivent la confection d'un [323] onguent à base de racines de cucurbitacées et d'huile, qui doit être placé dans un sachet pour soigner des douleurs au dos, en alternance avec la prise de bains. Pour favoriser la digestion, elles suggèrent d'employer, toujours dans un sachet, des graines de lin macérées dans le vin rouge puis mélangées à un suc de pavot et de l'huile d'olive, ou de faire usage d'un vinaigre de rose et de menthe. Ces recettes ne sont pas « d'apothicaire », mais plutôt « médicinales », puisqu'elles prescrivent également un traitement médical. Leur banalité ne permet guère de leur assigner une source précise. Ce remplissage n'a rien de choquant et ne témoigne d'aucun manque de considération à l'égard des autres contenus du même codex. Depuis les origines, les frères Mineurs ont fait preuve d'un intérêt pour les savoirs naturels. Il est plutôt réjouissant de constater que de tels écrits pratiques ont pu prendre place à la suite d'une Vie de François. L'inscription de ces recettes dans le dernier espace libre du volume pourrait cette fois indiquer une certaine fonction collective du manuscrit, au sein d'une communauté restreinte dans laquelle un frère, ayant acquis durant ses études un certain savoir médical, choisit de le partager avec ses confrères. Les nombreuses pages du volume qui ont été arrachées ou découpées, en vue d'autres usages, trahissent la grande pauvreté de cette communauté dans laquelle le parchemin était une denrée rare. Aucun élément positif ne permet de suivre les voyages du codex à travers la péninsule. Il est probable qu'au moment de l'ajout de ces notes, il se soit trouvé dans un ermitage ou un couvent de petite taille, d'un côté ou de l'autre des Apennins. Notre déduction s'arrête par force à ce stade. On pourra simplement ajouter que les diverses réformes et scissions de la famille franciscaine ont pu être l'occasion de nouveaux déplacements du manuscrit, qui aurait pu passer successivement dans des fondations tenues par les Observants, puis les Capucins, tant il est vrai que ces courants se sont constitués en revendiquant un retour aux sources premières de l'ordre. Les pages de la *Vita brevior* sont celles qui montrent

les plus importantes traces d'usure, en signe que ce texte a continué à être lu. L'ignorance du statut philologique exact de cette œuvre n'empêchait pas ses lecteurs d'en saisir l'intérêt.

Si ce manuscrit est infiniment précieux pour les historiens du XXI<sup>e</sup> siècle, il ne l'était sans doute pas moins pour les quelques frères Mineurs qui l'ont eu entre leurs mains au cours des siècles passés. La principale leçon que l'on peut retenir de cet examen va donc à l'encontre de la première impression que l'on aurait pu avoir. Loin d'avoir été laissé au rebut, oublié et retrouvé par hasard, ce manuscrit minuscule aurait au contraire fait l'objet au cours des siècles de multiples attachements.